Éducation Thérapeutique

Définitions, objectifs, cadre législatif et réglementaire de l'ETP

Pr. Catherine Tourette-Turgis,
Fondatrice de l'Université des Patients – Sorbonne Université & Titulaire de la chaire Compétences et vulnérabilités – Sorbonne Université.
Lennize Pereira Paulo,
Responsable ETP à COMMENT DIRE & Chercheure Centre de recherche de la Formation au CNAM, Paris & Professeure associée, Sorbonne Université.
Maryline Rébillon,
Présidente de COMMENT DIRE

© COMMENT DIRE, 2012-2023

OBJECTIFS

L'Éducation Thérapeutique (ET) du patient s'entend comme un processus de renforcement des capacités du malade et/ou de son entourage à prendre en charge l'affection qui le touche sur la base d'actions intégrées au projet de soin.

C. Saout, B. Charbonnel, D. Bertrand, *Pour une politique nationale d'éducation thérapeutique du patient,* Rapport présenté à Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative septembre 2008, 171 p.

© COMMENT DIRE, 2012-2023

Objectifs de l'ETP

Elle vise à rendre le malade plus autonome par l'appropriation de savoirs et de compétences, afin qu'il devienne l'acteur de son changement de comportement à l'occasion d'évènements majeurs de la prise en charge (initiation du traitement, modification du traitement, événements intercurrents…), mais aussi plus généralement tout au long du projet de soin avec l'objectif de disposer d'une qualité de vie acceptable par lui.

C. Saout, B. Charbonnel, D. Bertrand, *Pour une politique nationale d'éducation thérapeutique du patient,* Rapport présenté à Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative septembre 2008, 171 p.

© COMMENT DIRE, 2012-2023

Particularités, spécificités et points communs entre les maladies chroniques

Certaines maladies chroniques comprennent des traitements médicamenteux et aussi des traitements comportementaux (diabète, hypertension, insuffisance rénale, maladies cardiovasculaires) à tel point qu'introduire une activité physique régulière, perdre du poids et modifier l'alimentation font partie dans certaines maladies du traitement de première ligne.

© COMMENT DIRE, 2012-2023

Particularités, spécificités et points communs entre les maladies chroniques

- D'autres maladies sont évolutives et dégénératives et la variable d'ajustement ne concerne pas prioritairement une modification de styles de vie.
- Il s'agit donc de programmes qui vont aborder d'autres thèmes et notamment qui comportent une forte dimension de soutien, d'aide de l'entourage.

© COMMENT DIRE, 2012-2021

Particularités, spécificités et points communs entre les maladies chroniques

- Dans le cancer, les traitements sont intermittents, les modifications de style de vie, les activités à conduire portent sur les manières de vivre au mieux et d'alléger les effets indésirables des traitements et nécessitent des examens biologiques et moléculaires à faire régulièrement.

© COMMENT DIRE, 2012-2023

COMPÉTENCES D'AUTOSOIN

- Soulager les symptômes.
- Prendre en compte les résultats, d'une auto-surveillance, d'une auto-mesure.
- Adapter des doses de médicaments.
- Initier un auto-traitement.
- Réaliser des gestes techniques et des soins.
- Prévenir des complications évitables

COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

- Se connaître soi-même, avoir confiance en soi.
- Savoir gérer ses émotions et maîtriser son stress.
- Développer un raisonnement créatif et une réflexion critique.
- Développer des compétences en matière de communication et de relations interpersonnelles.
- Prendre des décisions et résoudre des problèmes.
- Se fixer des buts à atteindre et faire des choix.
- S'observer, s'évaluer, se renforcer, etc.

Recommandations Education Thérapeutique du patient, Définition, finalités et organisation. Haute Autorité de Santé, juin 2007.

© COMMENT DIRE, 2012-2023

Pause réflexive

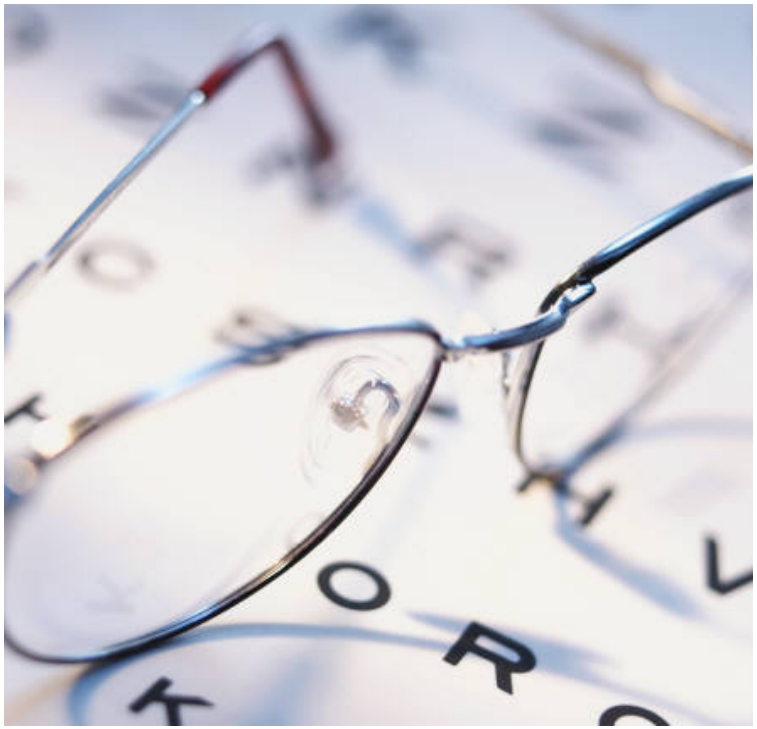

- Nous aborderons prochainement les modalités de dispensation de l'ETP dans le cadre des programmes que vous allez vous-mêmes animer.

© COMMENT DIRE, 2012-2023

CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

COMMENT DIRE

- **La loi HPST : 22 juillet 2009**
TITRE III: Accès de tous à des soins de qualité
TITRE VI : Éducation thérapeutique du patient

- **Le décret 2010-904 du 2 août 2010** relatifs aux conditions d'autorisation des programmes d'éducation thérapeutique du patient

- **L'Arrêté du 2 août 2010** relatif au cahier des charges des programmes d'ETP et à la composition du dossier de demande de leur autorisation (abrogé)

- **Le Décret 2010-906 du 2 août 2010** relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient

- **Le Décret 2013-449 du 31 mai 2013** relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'ETP

- **L'Arrêté du 31 mai 2013** modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'ETP

- **L'Arrêté du 14 janvier 2015** relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l' éducation thérapeutique du patient.

- **Ordonnance 2020-1407 du 18 novembre 2020** relative aux missions des agences régionales de santé (Titre II, article 2)

- **Arrêté du 30 décembre 2020** relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de déclaration et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient.

- **Décret du 31 décembre 2020** relatif aux programmes d'éducation thérapeutique du patient.

© COMMENT DIRE, 2012-2023

- L'ET est reconnue par la loi pour toute personne atteinte d'une maladie chronique et dont l'état le nécessite.
- Le patient ou la patient·e est en droit de ne pas accepter le programme qui lui serait proposé. Son refus ne pourra pas conduire à une sanction (pas de sanction financière non plus des assureurs).

© COMMENT DIRE, 2012-2023

ARS* : déclaration des programmes

Ordonnance n° 2020-1407 du 18 nov. 2020, Titre II, Art. 2.

MESURES RELATIVES AU RÉGIME DE DÉCLARATION DES PROGRAMMES D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT

- **Les programmes d'ETP doivent être déclarés** avant leur mise en œuvre auprès de l'ARS* qui est la seule compétente dans son ressort territorial pour recevoir ces déclarations.
- Les programmes d'éducation thérapeutique du patient sont **conformes à un cahier des charges national** dont le contenu est est défini par arrêté du ministre chargé de la santé, sur la base des recommandations et référentiels établis par la Haute Autorité de santé.
- Les dispositions des articles L. 1161-2 et L. 1162-1 du code de la santé publique demeurent applicables dans leur rédaction antérieure à l'entrée en vigueur du I et du II aux programmes d'éducation thérapeutique du patient autorisés avant le 1er janvier 2021. Les demandes d'autorisation en cours d'instruction au 1er janvier 2021 sont regardées comme des déclarations au sens de l'article L. 1161-2 et soumises aux dispositions résultant du I.

ARS* signifie agence régionale de santé

© COMMENT DIRE, 2012-2023

RUBRIQUES A DOCUMENTER POUR LE DOSSIER DE DECLARATION

Les 8 rubriques ci-après sont à documenter

1. Structure accueillant le programme
2. Le coordinateur ou la coordinatrice du programme
3. La composition de l'équipe intervenante dans le programme *y compris les patients intervenants*
4. Le programme
5. Les coordinations internes et externes
6. La confidentialité du programme
7. L'évaluation du programme (*annuelle et quadriennale*)
8. Le financement du programme

NB : Selon les régions, les ARS peuvent demander plus ou moins de détails sur le contenu et le déroulement des séances éducatives. Ainsi, les dossiers de déclarations de programmes peuvent être différents.

© COMMENT DIRE, 2012-2023

ARS : déclaration des programmes

Arrêté du 30 déc. 2020

ZOOM « 6. LA CONFIDENTIALITE DU PROGRAMME »

- Décrire « *selon quelles modalités la confidentialité des données concernant le patient est assurée (…) le consentement de la personne pour entrée dans le programme (…) et pour la transmission des données est recueillies* ».

- En référence à la RGPD – Les données recueillies dans le cadre de l'ETP sont des **données à caractère personnelles dites « sensibles ».** Leur protection doit être assurée.

- Charte d'engagement et de confidentialité signée par chaque intervenant·e (professionnel·les de santé, patient·es-expert·es, autres professionnel·les, toutes et tous formé·es en ETP).

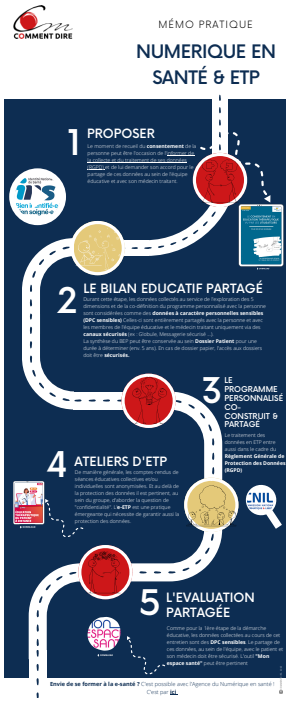

© COMMENT DIRE, 2012-2023

ARS : déclaration des programmes

Arrêté du 30 déc. 2020

CAHIER DES CHARGES DES PROGRAMMES d'ETP / COMPOSITION DE L'EQUIPE

- Les programmes d'ETP sont coordonnés par un·e médecin, par un·e autre professionnel·le de santé ou par un·e représentant·e dûment mandaté·e d'une association de patient·es agréée.
- Un programme doit être mis en œuvre par au moins deux professionnel·les de santé de professions différentes.
- Lorsque le programme n'est pas coordonné par un·e médecin, l'un de ces deux professionnel·les de santé est un·e médecin.
- Les intervenant·es ainsi que le coordinateur ou la coordinatrice doivent justifier des compétences en ETP (arrêté du 2 août 2010 modifié…)
- Une attestation de formation, délivrée par un organisme de formation, est fournie pour chaque membre de l'équipe…

© COMMENT DIRE, 2012-2023

En 2014

- *Guide de recrutement des Patients Intervenants*, Direction Générale de la Santé (DGS) 2014

- Guide d'engagement dans les programmes d'ETP - Direction Générale de la Santé (DGS) 2014

© COMMENT DIRE, 2012-2023

ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Elle comprend deux axes [1] :

- L'auto évaluation annuelle (aspects quantitatifs et qualitatifs) [2]
- L'évaluation quadriennale du programme autorisé par l'ARS.

(1) Annexe 1 de l'Arrêté du 2 août 2010 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à composition du dossier de demande de leur autorisation.
(2) Education thérapeutique du patient, l'autoévaluation annuelle en 10 questions-réponses, HAS, mars 2012.

© COMMENT DIRE, 2012-2023